



**CAHIER DES CHARGES POUR L'INSTALLATION
D'EQUIPEMENTS WIFI DANS LES VILLES DE
BANFORA, MANGA, DORI, GAOUA ET DIAPAGA**



Mars 2017

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	Présentation de la plateforme Jeune : QG Jeune	3
1.3	Objectif de la prestation.....	4
1.4	La prestation attendue.....	4
1.5	Résultats attendus.....	5
1.6	Livrables attendus	5
2	DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE	5
2.1	Acquisition des équipements de connexion wifi.....	5
2.1.1	<i>Définition des équipements adéquats.....</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Caractéristiques en termes de couverture et de débit.....</i>	<i>5</i>
2.1.3	<i>Fourniture des équipements.....</i>	<i>6</i>
2.1.4	<i>Fournir d'accès internet.....</i>	<i>6</i>
2.1.5	<i>Propriété des équipements.....</i>	<i>6</i>
2.2	Installation et configuration des équipements.....	6
2.2.1	<i>Localités concernées.....</i>	<i>6</i>
2.2.2	<i>Identification des zones d'installation des équipements Wifi : critères de choix</i>	<i>6</i>
2.2.3	<i>Identification des points d'implantation des équipements Wifi</i>	<i>7</i>
2.2.4	<i>Négociations pour l'installation</i>	<i>7</i>
2.2.5	<i>Evaluation des coûts liés à consommation d'énergie des équipements.....</i>	<i>7</i>
2.2.6	<i>Démarches auprès de l'ARCEP</i>	<i>7</i>
2.2.7	<i>Quelques détails de configuration des points d'accès</i>	<i>7</i>
2.2.8	<i>Fonctionnement et configuration attendue.....</i>	<i>8</i>
2.3	Maintenance et transfert de compétence.....	8
2.3.1	<i>Maintenance</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>Transfert de compétence</i>	<i>8</i>
3	RECRUTEMENT DU PRESTATAIRE	9
3.1	Profil du prestataire	9
3.2	Le cadre de la réponse.....	9
3.2.1	<i>Offre technique.....</i>	<i>9</i>
3.2.2	<i>Proposition financière.....</i>	<i>9</i>
	ANNEXE	10
	• Cahier des charges de la plateforme jeune.	10

1 INTRODUCTION

1.1 Le contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son 7^{ième} programme pays, l'UNFPA en partenariat avec le Royaume de Belgique a conçu un projet dénommé "Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction au Burkina Faso ».

Ce projet vise entre autres à faciliter l'intégration et les synergies entre les différents domaines des services, et relier l'offre services de Santé sexuelle et de la reproduction aux opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication. La valeur ajoutée de ce projet est l'intégration de l'utilisation du téléphone portable dans l'offre de services de SRAJ pour sécuriser et protéger les adolescent(e)s et jeunes contre les grossesses non désirées, le VIH et les IST qui hypothèquent lourdement leur avenir et leur contribution au développement inclusif du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une plateforme interactive basée principalement sur le téléphone mobile et Internet a été développée afin de motiver ce groupe à l'adoption de comportements favorables à leur santé. Elle se base sur un mécanisme à travers lequel les adolescent(e)s et jeunes sont connectés pour disposer gratuitement d'informations, de conseils et d'accompagnement visant la réduction des grossesses non désirées et l'infection au VIH et IST ainsi que le développement de leurs capacités.

Le fondement de la plateforme a permis d'offrir aux jeunes et adolescent(e)s, un outil facile à utiliser, interactif et discret, c'est à dire adapté à leurs besoins et aspirations. A cet effet, pour faciliter l'accès des jeunes et adolescents de la ville de Fada et Tenkodogo, des équipements de hotspot wifi libre ont été installés avec des points d'accès disséminés dans ces deux localités.

Dans le cadre de son projet intitulé « Autonomisation, accès à la santé sexuelle et reproductive et meilleure implication des femmes et jeunes vulnérables dans la protection de l'environnement et la prévention et gestion de conflits au Burkina Faso » en partenariat avec le royaume du Luxembourg, l'UNFPA souhaite étendre l'installation des équipements du hotspot wifi libre dans cinq autres localités que sont : Banfora, Gaoua, Dori, Manga et Diapaga.

Le présent cahier des charges est élaboré pour définir les spécifications nécessaires qui serviront de base pour lancer l'appel à candidature pour le recrutement d'un bureau ou d'une structure chargée de l'acquisition et de l'installation d'équipements wifi libre dans les localités ciblées.

1.2 Présentation de la plateforme Jeune : QG Jeune

La plateforme jeune est une plateforme interactive basée principalement sur le téléphone mobile et Internet pour sensibiliser les adolescents et les jeunes sur la santé de la reproduction afin de les motiver à adoption des comportements favorables à leur santé. Elle utilise un ensemble d'outils:

- une plateforme web centrale accessible à l'adresse www.qgjeune.org et comportant

les rubriques suivantes :

- Une messagerie interactive
- Un quizz
- Un mini encyclopédie " Dico Jeunes"
- Histoires basées sur des modèles " Ils nous inspirent"
- Mini vidéos " Mes vidéos"
- Annuaire des services " Info service"
- Trucs et astuces
- Opportunités jeunes
- FAQ- Foire aux questions "Aide"
- Contenu/cours élaboré sur la SRAJ "Cours santé sexuelle"
- Newsletter
- Réseaux sociaux
 - Une page Facebook : www.facebook.com/qgjeune/
 - Twitter un compte twitter : @qgjeune
 - WhatsApp
- Des services à mettre en place :
 - Chaine Youtube
 - Application Androïd
 - Téléphonie : SMS- Messagerie vocale (IVR).

NB : le cahier des charges de la plateforme jeune est disponible.

1.3 Objectif de la prestation

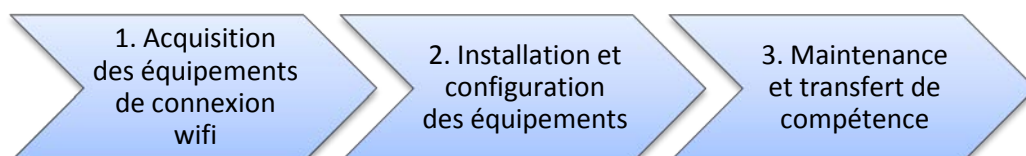
L'objectif de la prestation est mettre en place une zone de couverture wifi dans cinq (5) localités du Burkina Faso (Banfora, Gaoua, Dori, Manga et Diapaga). Pour cela le prestataire devra acquérir, installer et maintenir les équipements de connexion wifi.

1.4 La prestation attendue

Le prestataire doit mettre en place dans chaque localité au moins 5 cellules de couverture wifi. Les jeunes, dans ces zones couvertes par la connexion wifi, se connecteront gratuitement à internet pour accéder à la plateforme « www.qgjeune.org ».

Il est attendu du prestataire la mise en œuvre des actions suivantes :

- 1. acquérir des équipements de connexion wifi,
- 2. installer et configurer les équipements,
- 3. maintenir et faire le transfert de compétence.



1.5 Résultats attendus

- Les équipements sont acquis, installés, configurés et fonctionnels.
- Les jeunes disposent de zones de connexion wifi gratuit où ils peuvent accéder à la plateforme jeune.
- La connexion wifi est configurée et synchronisée avec la plateforme jeune.
- La maintenance et le transfert de compétences sont assurés.
- La connexion internet est fournie pendant un an.

1.6 Livrables attendus

Les livrables attendus du prestataire pendant et après la réalisation:

- planning de réalisation avec un engagement sur la date de mise en œuvre;
- équipements wifi et outils (logiciels ou matériel) de gestion du réseau ;
- documents décrivant les équipements wifi et leur fonctionnement;
- mots de passe et identifiants d'accès et d'administration des équipements,
- documentation sur l'exploitation et l'administration des équipements.

2 DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

2.1 Acquisition des équipements de connexion wifi

2.1.1 Définition des équipements adéquats

Le prestataire devra définir les équipements adéquats qui permettront d'atteindre les objectifs de connexion internet du projet. Pour cela il devra tenir compte des caractéristiques en termes de couverture et de débit escomptés.

2.1.2 Caractéristiques en termes de couverture et de débit

- **Zone de couverture**

Le projet ambitionne de couvrir 60% de chacune des localités (ville) définies. Dans la pratique, le prestataire mettra en place dans chacune des localités, au moins cinq (05) cellules de connexion internet (5 zones de couvertures). Chaque cellule aura un rayon de couverture d'au moins 300m.

NB : Les propositions de couverture plus larges seront examinées et appréciées.

- **La connexion internet/ le débit**

Un débit internet d'au moins 5 Méga octet (5Mo) en liaison spécialisée, sera fourni et partagé entre les 5 localités. Une fourniture d'internet d'au moins 1 Mo par cellule de couverture est également une option.

2.1.3 Fourniture des équipements

En considérant les objectifs de couverture, le prestataire devra fournir la liste exhaustive et la description des équipements nécessaires à la mise en place des zones de couverture.

Il comprendra nécessairement un équipement de gestion du réseau (gestionnaire de bande passante) permettant de contrôler et filtrer le réseau : empêcher l'accès aux sites « adultes » et aux torrents (téléchargements illégaux qui occupent largement la bande passante et réduisent le débit de la connexion).

Il permettra également de fournir les statistiques de connexion et de gérer la bande passante.

Des répéteurs de signal wifi peuvent être nécessaires pour pouvoir porter le signal wifi jusqu'au rayon de 300m.

2.1.4 Fournir d'accès internet

En plus des équipements, le prestataire devra fournir un accès internet pendant un (01) an dans chacune des 05 localités. Cela sera donc inclus dans le contrat du prestataire. Voir le point 2.1.2 « Caractéristiques en termes de couverture et de débit » pour le débit attendu.

2.1.5 Propriété des équipements

Les équipements sont acquis par le prestataire, mais ils demeurent la propriété de l'UNFPA.

2.2 Installation et configuration des équipements

2.2.1 Localités concernées

Les villes de Banfora, Gaoua, Dori, Manga et Diapaga.

2.2.2 Identification des zones d'installation des équipements Wifi : critères de choix

Dans chaque localité, il y a plusieurs zones de couverture (zone d'installation des bornes wifi). Ce sont les cellules de couverture wifi avec rayon d'au minimum 300m. Les principaux critères de choix de ces zones sont :

- **La densité de la population** : dans le but de toucher le maximum de personnes dans les zones de couverture wifi, le critère principal de choix des points d'implantation des équipements d'émission wifi est la densité de la population.

- **La population jeune** : Les zones à forte concentration de jeunes et d'adolescents sont privilégiées. Ce sont les zones et quartiers fréquentés ou habités par les jeunes et les adolescents (qui constituent la principale cible du projet).

2.2.3 Identification des points d'implantation des équipements Wifi

Les points d'installations sont les lieux ou les bâtiments sur lesquels (et/ou dans lesquels) les équipements sont installés. Dans une zone de couverture identifiée, il y a donc plusieurs points d'implantation possibles.

Les points d'implantation privilégiés sont les bâtiments administratifs (appartenant donc à l'Etat). Les négociations pour installer des équipements sur des sites privés peuvent être plus difficiles. Néanmoins, si un site privé s'avère être la meilleure option de mise en œuvre, il sera pris en compte pour entamer des négociations.

2.2.4 Négociations pour l'installation

Lorsque les points d'implantation sont identifiés, des démarches et négociations sont nécessaires pour acquérir l'autorisation d'installer les équipements. Le prestataire s'appuiera sur la Direction Régionale de Santé des différentes localités pour mener ces négociations. L'UNFPA pourrait être sollicitée en cas de nécessité.

2.2.5 Evaluation des coûts liés à consommation d'énergie des équipements

Le prestataire évaluera au besoin la consommation d'énergie des équipements à installer. Cette évaluation est nécessaire pour mener à bien les négociations avec les structures privées où des équipements doivent être implantés.

2.2.6 Démarches auprès de l'ARCEP

Le prestataire identifiera clairement toutes démarches nécessaires pour l'installation des équipements. Cela permettra à l'UNFPA d'engager les démarches qui l'incombent en tant que structure commanditaire et propriétaire des équipements.

2.2.7 Quelques détails de configuration des points d'accès

Les routeurs d'accès wifi devront être configurables de sorte à permettre l'accès internet qu'à des périodes ou des heures bien déterminées. Cela est très utile lorsqu'on souhaite par exemple permettre l'accès au wifi en dehors des heures de cours pour un routeur qui se trouverait dans ou à proximité d'un établissement d'enseignement.

Les routeurs doivent être configurables pour permettre de contrôler et filtrer le réseau : empêcher l'accès aux sites « adultes » et aux torrents (téléchargements illégaux qui occupent largement la bande passante et réduisent le débit de la connexion).

2.2.8 Fonctionnement et configuration attendue.

- L'accès au wifi est gratuit, il sera donc sans mot de passe.
- Le fonctionnement et la configuration attendus : on ne peut accéder qu'à la plateforme lorsqu'on se connecte au wifi. On ne peut naviguer sur d'autres sites que lorsqu'on dispose de bon de connexion.
- Dans le but d'optimiser la bande passante, le prestataire mettra en place un portail captif avant d'accéder à la plateforme. Ainsi lorsqu'un jeune disposant d'un appareil wifi se retrouve dans une zone de couverture du wifi, il est automatiquement connecté et redirigé systématiquement vers une page spécifique (portail captif). Et c'est à partir de cette page (portail captif) qu'il peut accéder à la plateforme web centrale www.qgjeune.org ou introduire un bon de connexion internet qui lui permet de naviguer sur les sites de son choix pendant un temps donné conformément à la durée du bon.
 - NB : les bons de connexion sont des temps de connexions internet (générés par le système) obtenus après un temps de connexion sur qgjeune.org ou après avoir réussi aux quizz.
 - Une collaboration peut s'avérer nécessaire entre le prestataire et le développeur de la solution.
- Le jeune pourra également accéder à la page facebook et au compte twitter de la plateforme.

2.3 Maintenance et transfert de compétence

2.3.1 Maintenance

Le prestataire assurera la maintenance des équipements pendant un an.

2.3.2 Transfert de compétence

Le prestataire se chargera de former l'équipe de gestion de la plateforme à l'utilisation et à l'administration des équipements. Elle devra être capable de gérer entre autres les outils de gestion de bande passante et de voir les statistiques d'utilisation. Le prestataire mettra à la disposition de l'équipe une documentation sur l'exploitation et l'administration des équipements.

3 RECRUTEMENT DU PRESTATAIRE

3.1 Profil du prestataire

La présente mission s'adresse aux entreprises spécialisées en réseau et télécommunication. Il peut s'agir d'un consortium d'entreprises.

Il doit :

- Avoir réalisé au moins cinq projets d'envergure dans les réseaux et télécommunication;
- Avoir une expérience avérée (au moins 3 années) dans la mise en place d'équipements wifi et de télécommunication ;
- Avoir des références prouvées (au moins 5 réalisations) dans la mise en place d'équipement Wifi et plateforme de connexion.
- Le chef d'équipe qui conduit les travaux devrait avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine.
- Etre une entreprise bien structurée avec un personnel permanent suffisant et capable d'intervenir sur les différents sites.
NB : le prestataire précisera l'effectif et le profil de son personnel.
- Avoir déjà réalisé un projet similaire serait un atout.

3.2 Le cadre de la réponse

Toutes les sociétés/entreprises/consortium d'entreprises souhaitant répondre à cette consultation peuvent adresser leur proposition technique et financière.

3.2.1 Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum :

- Une présentation de la structure : cette partie devrait permettre à la structure de faire ressortir ses expériences/compétences dans la conduite d'un tel projet. Elle devra aussi faire une présentation détaillée de l'équipe technique prenant en compte les CV.
- Une analyse de la mission et une proposition éventuelle d'options de mise en œuvre (cette partie devrait convaincre de la bonne compréhension du prestataire).
- Une présentation de la démarche méthodologique qu'elle adoptera.
- Une description détaillée et la quantité des équipements nécessaires (matériel et/ou logiciel) des bornes wifi.
- Un chronogramme détaillé d'exécution du travail,
- un plan de transfert des compétences et de désengagement.
- une présentation des moyens techniques dont elle dispose.

3.2.2 Proposition financière

Elle devra présenter les coûts détaillés des différentes prestations et des équipements à acquérir que le prestataire proposera dans son offre.

Annexe

- Cahier des charges de la plateforme jeune.